

## Horaire des épreuves ministérielles

Chers parents,

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous, les dates des épreuves ministérielles en français et en mathématique pour les élèves de la 6<sup>e</sup> année du primaire.

<b>Dates des épreuves ministérielles – 6<sup>e</sup> année</b>		
<b><i>Français lecture</i></b>	<b><i>Français écriture</i></b>	<b><i>Mathématique</i></b>
2 et 3 juin	4 et 5 juin	10, 11 et 12 juin

Prendre note que les dates et les heures doivent être respectées. Ces évaluations ne peuvent être manquées ou déplacées, car seul le ministère de l'Éducation peut autoriser une modification prévue à l'horaire.

Seuls les motifs reconnus, énumérés ci-dessous, peuvent justifier l'absence d'un élève à une épreuve ministérielle :

- Maladie sérieuse ou accident confirmé par une attestation médicale
- Décès d'un proche parent
- Convocation d'un tribunal
- Participation à un événement d'envergure préalablement autorisée par la Direction de la Sanction des études

L'absence doit être motivée par une pièce justificative.

Nous vous remercions de votre habituelle collaboration.



Annik Imbeault  
Directrice  
École secondaire Le Transit

AI/sI